

ALTÉO ALG

Magazine trimestriel d'Altéo asb

www.alteoasbl.be

Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées

NATIONAL

FDITO

Attendu et revendiqué depuis longtemps, désormais c'est fait et c'est une avancée vers une meilleure inclusion et un monde plus solidaire: les droits des personnes handicapées sont inscrits dans la Constitution belge. « Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables », art. 22ter de la Constitution adopté en mars 2021 par le Parlement belge.

Ces trois mots font partie de l'ADN d'Altéo:

- → Nos statuts précisent qu'Altéo est un mouvement social de personnes malades, valides et handicapées; depuis quelques temps nous parlons maintenant de personne en situation de handicap (PSH) au lieu de personne handicapée. On sort de la logique médicale pour considérer que la qualité de l'environnement est un déterminant de la réduction de l'autonomie
- → Nous avons organisé des colloques sur l'inclusion au lieu de l'intégration (celle-ci fait porter la responsabilité sur la personne tandis que l'inclusion suppose que la personne montre sa volonté de participation à la vie sociale)
- → L'aménagement raisonnable est une notion présente dans les dispositifs anti-discrimination qui se trouve renforcée. Unia, avec qui Altéo collabore, a pour mission de veiller à l'application de ces lois pour le respect des droits des personnes handicapées.

Altéo attend maintenant des autorités publiques des changements dans les législations pour que la mise en œuvre de ces droits fondamentaux soit effective. Tout commence...

Marc Trémouroux, Président

SOMMAIRE

BON À SAVOIR

- Droits des personnes en situation de handicap: enfin du changement
- Avec la MC, restez qui vous êtes!

BRÈVES DU MOUVEMENT

- Appel aux dons à Altéo
- Merci pour vos rêves, vos idées, vos projets
- Stop au prix de l'amour.
 Stop aux sanctions contre les cohabitants

DOSSIER

Quelle accessibilité des banques et de leurs services pour les personnes en situation de handicap?

RÉGION

Ensemble « Gardons le lien »!

INSPIRATION

J'ai vraiment kiffé l'aventure

The Voice!

Edition et diffusion Altéo asbl

Ch. de Haecht, 579 BP 40 - 1031 Bruxelles T: 02 246 42 26 alteo@mc.be www.alteoasbl.be Numéro d'entreprise 0410 383 442 Compte bancaire BE 88 7995 5003 2741 Tribunal: arrondissement judiciaire de Bruxelles

Rédacteurs

Marc Trémouroux, Patrick Verhaegen, Emilie De Smet, Alexis Condette, Coraline Brodkom, Dounia Abchir, Nicolas Bodart, Vahinée Pereda Bustamante, Hélène Carpiaux

Editeur responsable

responsable Geneviève Routier





Mise en page Isabelle Marchal www.bv-im.be



DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP: ENFIN DU CHANGEMENT!¹

Plusieurs changements importants et positifs concernant les personnes handicapées ont eu lieu ces derniers mois. Certains d'entre eux étaient attendus depuis longtemps. Petit retour sur ces mesures.

→ En mars 2021, le gouvernement fédéral a décidé de rédiger un plan d'action fédéral 2021 - 2024 et de mettre en place une stratégie (inter)fédérale handicap 2021 - 2030. L'objectif visé? Rendre notre société plus inclusive. Ce plan sera co-construit avec les différents ministres et administrations en collaboration avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) et Unia.

Construire un plan d'action handicap qui comprend tous les niveaux de pouvoir et les matières est une des revendications d'Altéo. Nous suivrons de près la mise en place de cela.

→ Reconnaissance du droit à l'inclusion dans la Constitution belge. En mars 2021, le Parlement belge a adopté un nouvel article (art. 22 ter) dans la Constitution. Il affirme que "chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables".

Cet ajout ne donnera pas directement de nouveaux droits aux personnes handicapées. Mais cet article va aider à changer les législations belges pour aller vers plus d'inclusion. Il reflète une dimension symbolique forte.

→ Suppression du « prix de l'amour » - les revenus du conjoint ne seront plus pris en compte pour le calcul de l'allocation d'intégration.

L'allocation d'intégration a pour objectif de compenser les surcoûts liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Ces surcoûts existent, que la personne vive seule ou en couple. C'était donc une discrimination. Altéo se réjouit de cette avancée. C'est un pas vers la suppression du statut de cohabitant (voir article dans Brèves du Mouvement, page 5).

- → La limite d'âge pour obtenir des allocations de remplacement de revenus ou allocations d'intégration passe de 21 ans à 18 ans.
- → Augmentation de l'allocation de remplacement de revenus (ARR) de 10.75% en 4 ans (2.68% / an)

L'augmentation de l'ARR, au moins jusqu'au seuil de pauvreté, est une des revendications prioritaires d'Altéo. C'est donc une bonne nouvelle même si cela ne suffira pas pour atteindre le seuil de pauvreté en 2024.

Renseignez-vous auprès du service social de votre mutuelle ou de votre commune pour connaître les démarches à remplir en vue de bénéficier des différentes mesures.

AVEC LA MC, RESTEZ QUI VOUS ÊTES!

À la Mutualité chrétienne, vous bénéficiez d'une offre complète de services pour répondre à vos besoins et conserver votre autonomie: soins infirmiers, soins d'hygiène, location ou vente de matériel (para)médical, adaptation du domicile... En plus, pour vous épauler, centraliser vos demandes et vous diriger vers les services adéquats, la MC a développé le service Autonomie & Domicile.

POUR QUI? POURQUOI?



© iStock

Une jeune personne à mobilité réduite qui s'installe dans sa propre habitation, des enfants qui s'interrogent sur les aides à domicile existantes pour leur parent âgé sortant d'une hospitalisation, une personne victime d'un accident invalidant... Le service Autonomie & Domicile et ses conseillers sont là pour épauler les personnes en perte d'autonomie ou leurs proches: ils écoutent, informent et conseillent. Une fois le(s) besoins(s) détectés(s), ils orientent de manière personnalisée vers un partenaire, un professionnel externe ou un collègue MC qui peut se rendre au domicile de la personne si la situation le nécessite et qui trouve des solutions adaptées à votre situation. Il n'y a pas de condition d'âge ni de niveau de perte d'autonomie pour en bénéficier. En plus, cela ne coûte rien et n'engage à rien, qu'on soit membre MC ou non!

QUELS AVANTAGES MC?

- → Lorsque vous faites appel au service de soins infirmiers d'Aide & Soins à Domicile, la MC prend tout en charge pour ses affiliés selon le système du tiers-payant (cela ne vous coûtera donc rien et vous n'aurez même pas à avancer la somme lors de vos soins!).
- → Pour les soins d'hygiène à domicile, vous bénéficiez d'un remboursement jusqu'à 5€/ soin lorsque vous faites appel aux services d'une aide familiale ou d'une garde à domicile partenaire de la MC pour votre toilette (maximum 2 toilettes/semaine (nomenclature T2), sans plafond annuel).
- → Pour la location ou l'achat de matériel d'aide et de soins (aérosol, béquilles, glucomètre, matériel d'incontinence, tensiomètre, tire-lait...), les magasins Qualias vous proposent des tarifs avantageux (50% sur la location, 15% sur l'achat de matériel médical et paramédical ainsi que 30% sur l'achat de matériel d'incontinence).

→ ...

PLUS D'INFOS?

- Rendez-vous sur mc.be/autonomie
- Téléphonez au 0800 10 9 8 7 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h.

APPEL AUX DONS À ALTÉO

Au cours de l'année 2021, vous souhaitez manifester votre soutien à ALTEO ASBL par le biais **d'un don?** Il permettra de soutenir nos actions visant l'inclusion des personnes malades et handicapées dans la société. Il sera destiné au budget visant à innover des activités au départ des demandes des comités et des régions.

DÉDUCTION FISCALE

Vous participez à hauteur du montant que vous souhaitez. Cependant, **pour être déductibles fiscalement, les dons doivent atteindre au minimum de 40€** par année civile. Des versements fractionnés sont possibles, par exemple:

- → 2 versements de 20 € entre le 01 janvier et le 31 décembre de la même année
- → 4 versements de 10 € entre le 01 janvier et le 31 décembre de la même année

Le taux fiscal en vigueur cette année est de 45%. Donc, si je donne 100€, je récupère 45€. Si je donne 40€ (minimum) je récupère 18€.

COMMENT FAIRE UN DON?

Sur le compte d'Altéo:

IBAN BE 24 0001 5238 1138 (BIC BPOTBEB1).

- → Le donateur doit indiquer: son identité, adresse et numéro national
- → S'il s'agit de personnes morales: son nom, adresse et numéro d'entreprise.

Plus d'infos: Altéo: 02 246 42 26 ou alteo@mc.be

Nous vous remercions pour votre générosité.



MERCI POUR VOS RÊVES, VOS IDÉES, VOS PROJETS

Durant ce premier semestre, nous avons réalisé une enquête pour savoir quels sont vos rêves, vos idées, vos projets pour Altéo.

Vous avez été nombreux à y répondre et nous vous en remercions. Vos réponses permettront d'affiner les orientations du projet social du mouvement dans les années à venir.

La situation sanitaire est notre quotidien depuis plus d'un an. Cette étape de rêves réalisée pendant la crise reflète donc des besoins, souhaits, envies en lien avec cette situation, ce qui est bien normal. Mais nous nous posons tout de même la question de savoir si l'impact n'est pas trop important, si les rêves pour demain ne sont pas exclusivement définis pas la situation actuelle. Nous aspirons aujourd'hui à en sortir et reconstruire en priorité du lien social.

Nous avons donc souhaité poursuivre cette étape 2 par des animations collectives en présentiel au second semestre. Nous souhaitions présenter les résultats de cette étape individuelle et poursuive la réflexion en groupe afin d'échanger, partager, débattre pour affiner vos réponses, les analyser, les prioriser, les compléter.

Nous souhaitons également remercier le groupe de pilotage qui se retrouve régulièrement pour préparer, construire, s'adapter, proposer,... Merci à Antoinette, Anne, Marie-Françoise, Danielle, Sophie, Caroline, Aurélie, Emilie, Philippe, Jean-Luc, Martin et Nicolas.

STOP AU PRIX DE L'AMOUR. STOP AUX SANCTIONS CONTRE LES COHABITANTS

Il ne fait pas bon être amoureux et avoir de gros soucis de santé. L'un empêche l'autre. C'est ce que les dispositifs légaux sous entendaient jusqu'ici. Les choses commencent à changer dans le bon sens, mais ce combat d'Altéo est loin d'être terminé.



© Cécile Bertrand pour la Ligue des familles, dans le cadre du projet www.souslememetoit.be.

Une personne en situation de handicap peut bénéficier d'une allocation d'intégration. Jusqu' à il y a peu, son montant était réduit lorsque cette personne vivait en couple. Depuis ce 1er janvier, cette réduction est abolie². Oh, bien sûr, on ne décroche pas la timbale. Ces revenus restent faibles, mais c'est un mieux.

Qu'en est-il des autres dispositifs d'allocations? La situation reste injustement inchangée. Les bénéficiaires d'une indemnité d'incapacité de travail, de chômage, d'une allocation du CPAS, ..., lorsqu'ils cohabitent, voient leurs revenus drastiquement réduits. Son conseil d'administration s'est clairement positionné. Avec bien d'autres associations, Altéo revendique la suppression du statut de cohabitant.

² En savoir plus: https://handicap.belgium.be/fr/news/240321-abolissant-prix-amour.htm

QUELLE ACCESSIBILITE DES BANQUES ET DE LEURS SERVICES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP?

L'accessibilité et la mobilité sont des conditions essentielles à l'autonomie ainsi qu'à l'inclusion des citoyens. C'est un des combats d'Altéo.

Sortir de chez soi, se déplacer, accéder aux espaces publics et aux services sont essentiels.

Leurs aménagements doivent se faire conformément aux règles de l'accessibilité universelle. Ils tiendront alors compte des besoins de toutes les personnes dont la mobilité est réduite et ce quelle qu'en soit la raison: handicap, maladie, etc.

La mobilité et l'accessibilité c'est pouvoir se déplacer et mener sa vie sans être systématiquement accompagné ou aidé.

Un sujet parmi bien d'autres est problématique: l'accessibilité bancaire.

L'accessibilité des banques et des services bancaires pour les personnes en situation de handicap régresse au fil des années.

Fermeture d'agences, diminution du nombre de distributeurs de billets, surcoûts (parfois très élevés) facturés aux clients des banques qui opèrent des virements en format papier, services sur internet inaccessibles, ... La liste des difficultés est longue.

Dans ce dossier, vous découvrirez des témoignages de membres et les revendications d'Altéo pour que les choses changent.

ILS TÉMOIGNENT

Etablissements et services bancaires, guichets, PC banking, terminaux de paiements: un véritable combat de tous les instants! Des membres d'Altéo nous livrent leur quotidien et nous les remercions pour leurs témoignages qui pointent de nombreuses lacunes.

EN QUÊTE D'AUTONOMIE ET... D'ÉGALITÉ!



Jean-Marc témoigne que son fils âgé de 30 ans, jeune adulte, travaillant depuis plus de 8 ans au sein d'un SAJA (Service Ac-

cueil de Jour pour Adultes), souhaite acquérir un logement afin de pouvoir vivre de manière autonome.

Comme tout citoyen ordinaire, il se rend auprès d'institutions bancaires afin de pouvoir contracter un emprunt en son nom. Les allocations dont il bénéficie ne pouvant être assimilées à un revenu et étant insaisissables, pour chaque banque visitée, il reçoit un refus avec des réponses différentes et sans réelle explication.

Pourtant, il finira par obtenir un crédit d'un établissement bancaire. Inutile dans ces conditions, même en n'étant pas sous la tutelle d'un administrateur de biens, d'envisager, comparer et retenir la meilleure offre bancaire!

Mais l'histoire n'en reste pas là et se répètera à l'identique pour ses emprunts liés aux travaux de rénovation ainsi que pour l'acquisition de sa cuisine!

Un vrai parcours du combattant!

DES PROGRÈS TECHNIQUES SONT RÉALISÉS! OUI, VRAIMENT?



L'accueil personnalisé au guichet a laissé la place aux solutions logicielles qu'elles soient sur ordinateur, smart-

phone, ou paiement sans contact.

Julie, malvoyante utilise différents moyens pour répondre à ses besoins d'accès aux services bancaires. Ainsi elle privilégie son ordinateur avec un système d'agrandissement de caractères ce qui lui permet de pouvoir gérer plus en détail ses comptes que sur GSM.

A d'autres moments, elle préfèrera faire usage de son GSM pour les opérations plus simples qui lui demanderont moins d'attention.

Ces systèmes ont leurs limites: retirer de l'argent nécessitera toujours de se rendre en agence, quand il en reste³. Mais si, comme Julie, vous souhaitez retirer régulièrement de petites coupures de 10 euros, vous n'aurez pas le choix de partir à la recherche de l'appareil qui saura vous en délivrer. Là encore, un parcours du combattant!

Tout comme Julie, nombreux sont les témoignages qui relèvent que le manque de repères au niveau des distributeurs automatiques de billets, ne ferait qu'augmenter la perte d'autonomie!

Parmi ces craintes relevées nous retrouvons:

- → Que les terminaux de paiement deviennent tactiles (sans touche) et sans repère,
- → Que les relecteurs d'écran (via la prise au-
- ³ Enquête "Accessibilité des services bancaires pour les personnes handicapées" du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées publiée le 04.03.2020.

- dio casque) ne puissent pas permettre les retraits en petites coupures,
- → Que l'écran des distributeurs automatiques de billets change pour une version 100% tactile délaissant alors les boutons de sélection à côté de l'écran...

LE GUICHET POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Etant malvoyant, Daniel quant à lui a pris l'habitude de se rendre exclusivement au guichet de son agence bancaire qui reste la solution la plus accessible et sécurisée pour lui. Mais à quel prix! De plus, la diminution progressive des guichets voire même des banques au sein des villes diminue encore l'accessibilité, auquel s'ajoute un sentiment d'impuissance et de crainte partagé par d'autres utilisateurs. Ses opérations au guichet lui sont annuellement facturées à plus de 60 euros!

L'utilisation d'un ordinateur/GSM ou d'un distributeur automatique de billets, pour Daniel comme pour de nombreux utilisateurs, ne leur donne pas suffisamment le sentiment de sécurité. Ainsi, il craint pour le vol de ses données bancaires que ce soit par internet ou par la technique du skimming⁴ s'il utilise les distributeurs automatiques de billets. En effet, il ne peut garantir que personne au-dessus de son épaule ne le surveille et subtilise les codes de sa carte.

Pour gérer ses comptes, il a demandé à sa banque de recevoir par pli postal les extraits de compte, mais en caractère **plus grand**. Malheureusement, tout comme pour les notices des médicaments, les extraits lui furent envoyés, à ses frais et... en **tout petit**!

Pour en savoir plus, consultez le rapport annuel de Financité réalisé en 2019 concernant l'inclusion financière en Belgique.⁵

⁴ Le skimming est une pratique frauduleuse qui consiste pirater des cartes bancaires, notamment depuis les distributeurs de billets par l'introduction d'un équipement spécial dans les automates ou à proximité.

⁵ Rapport annuel sur "l'inclusion financière en Belgique 2019" co-rédigé par Adèle Bero et Anne Fily, de Financité et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DOUVOIR PAYER SES ACHATS SANS VOIR, NI TREMBLER...

De plus en plus, on découvre dans le commerce des terminaux de paiement. C'est sans doute plus facile? Pas pour tous. Beaucoup de ces terminaux sont sans touche, avec un écran tactile. Comment payer dès lors ses achats, saisir son code quand on ne voit pas? Quand on a des difficultés de motricité fine, la sensibilité des écrans engendre des erreurs à répétition. Et la carte risque de bloquer. Il ne reste plus qu'à confier son code bancaire à la caissière de la grande surface. Quelle atteinte à l'autonomie! Et pourtant des solutions

existent. Interpellez les commerçants de votre région avec la boîte à outils que le CAWAB a publié sur le sujet.

L'UNION FAIT LA FORCE :

Comme Altéo, le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB) défend l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Parce qu'on est bien plus fort ensemble, Altéo a choisi d'en être et de s'y investir activement.⁶



Les besoins

- 1. Des terminaux avec des touches physiques
- Maintenir à tout moment la possibilité de payer en argent liquide

Caractéristiques d'un terminal accessible

- d un terminal accessi

- Touches du clavier :
 - En relief ;
 - · Contrastées ;
 - Bien séparées et non jointives.

Clavier numérique :

- · Chiffres de 1 à 9 disposés en carré ;
- · Chiffres alignés de gauche à droite ;
- · Chiffre 5 central pourvu d'un repère en relief ;
- Touche 0 située sous le 8.
- **Signalisation sonore**: Bip sonore pour confirmer la saisie de chaque chiffre et signal sonore pour indiquer que l'opération est réussie.

En 2025, les terminaux de paiement devront être accessibles!
(Directive UE 2019/882)

Réalisé par le CAWaB - Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles. Plus d'infos : <u>www.cawab.be</u> / info@cawab.be Editeur responsable : Mathieu Angelo

Et vous, vous donneriez le code de votre carte de banque à votre commerçant?

⁶ En savoir plus sur cet outil et sur le CAWaB: https://cawab.be/.

INACCESSIBILITÉ DES BANQUES: DES ACTIONS POLITIQUES URGENTES SONT NÉCESSAIRES.

Avoir accès à un compte en banque, gérer son argent, réaliser des achats et paiements font partie des tâches de la vie de tous les jours. Tout le monde devrait y accéder, sans discrimination. Les choses doivent changer.

Le gouvernement fédéral a pris des engagements en 2020. Tout le monde devrait avoir accès aux services bancaires de base. Y compris les « groupes vulnérables qui ont besoin de services adaptés », comme les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les personnes qui n'ont pas d'accès numérique aux services bancaires.

CSNPH est l'abréviation de Conseil supérieur national des Personnes handicapées. C'est la structure officielle qui remet des avis pour tout ce qui concerne les personnes handicapées au niveau fédéral. Différentes associations de personnes handicapées ou experts en font partie, dont Altéo. http://ph.belgium.be/fr/

Altéo agit en partenariat avec d'autres associations pour faire changer les choses. Car seul face aux banques, Altéo a peu de chances d'être entendu. Le CSNPH a organisé une enquête auprès des personnes handicapées pour connaître leurs difficultés en matière d'accessibilité des banques (bâtiments et services)⁷. Des membres d'Altéo y ont participé. Le CSNPH a remis plusieurs avis et fait pression sur Febelfin, la fédération qui regroupe le secteur bancaire en Belgique.

⁷ Enquête "Accessibilité des services bancaires pour les personnes handicapées" du CSNCPH publiée le 04.03.2020."

Altéo, avec le CSNPH, dénonce:



→ La diminution du nombre de distributeurs de billets qui oblige à se déplacer, même à devoir utiliser la voiture. Un grand nombre de personnes handicapées n'ont pas de voiture. Elles dépendent des transports en commun ou de l'aide d'une

autre personne pour pouvoir retirer de l'argent.

- → La fermeture des agences et les frais (parfois importants) demandés aux personnes. Par exemple, pour opérer un virement si elles ne peuvent pas l'effectuer sur une machine dans la banque ou par internet. En 2019⁸, 10% des ménages ne disposaient pas d'une connexion à internet. Selon le Baromètre sur l'inclusion numérique 2020 publié par la Fondation Roi Baudoin, 4 Belges sur 10 risquent d'être exclus des outils numériques.
- → L'utilisation dans les commerces d'appareils bancontact qui ne permettent pas à certains clients en situation de handicap de pouvoir effectuer de manière sûre et autonome leurs paiements ou autres transactions.

Nos demandes:

- → Les pouvoirs publics et le monde financier doivent maintenir des services bancaires accessibles à tous, en particulier aux personnes handicapées. Il est obligatoire de prévoir des aménagements pour permettre aux personnes ayant des difficultés avec le numérique d'accéder facilement aux services bancaires sans frais supplémentaires.
- → Concernant les appareils de paiement dans les magasins, le gouvernement doit prendre des mesures pour qu'ils soient accessibles.

⁸ Selon les chiffres du SPF Economie.

ENSEMBLE « GARDONS LE LIEN »!









Personne n'est sans savoir que la crise sanitaire que nous traversons a induit une distance physique entre tout un chacun. Cependant elle n'a pas altéré ce besoin d'être ensemble, d'être unis et solidaires!

Au mois de novembre 2020, le groupe de travail « Gardons le lien » a vu le jour. Composé de permanents de tout le mouvement Altéo, l'objectif était (et demeure) de s'inspirer et de partager des actions concrètes à mettre en place près de chez soi pour garder le contact avec les membres.

Aidée par les volontaires, chaque régionale Altéo a fait preuve d'une immense créativité pour faire naître des idées plus originales et chaleureuses les unes que les autres. Pour l'édition de cet AltéoMag, nous voulions regarder en arrière avec fierté pour vous proposer

une petite mosaïque de photos de certains de ces projets.

Toutes les initiatives ne sont pas représentées tellement elles furent nombreuses. Pour n'en citer que quelques-unes: des jeux divers et variés, des chaînes de mails, des envois courriers, des rencontres virtuelles, des ateliers en ligne, la rédaction d'une histoire, la confection de masques, des appels téléphoniques, des bricolages, etc

Pour tout ça...

Merci aux membres pour leur courage et leur participation

Merci aux volontaires pour leur inventivité et leur soutien

Merci aux permanents pour leur énergie et leur motivation













Petite version originale pour vous dire un petit bonjour. Nous pensons bien à vous !
Tout en télétravaillant, nous continuons à imaginer Altéo et nos activités futures.
Nous nous réjouissons de vous revoir.
Prenez soin de vous !

Léon

Le Président respecte scrupuleusement les mesures de confinement, mais il est d'ores et déjà prêt pour les futurs séjours Altéo. Entraînement chaque jour pour des soirées Karaoké endiablées.



Un bureau improvisé au milieu d'une chambre de jeux... Être parent en télétravail n'est pas évident. C'est l'occasion de se recentrer sur l'essentiel. MON essentiel, c'est aussi profiter de doux moments en famille. Lors du retour à la normale, n'oubliez pas de profiter de VOTRE essentiel, toujours.

Vivre au mieux son confinement c'est avant tout prendre le temps de ne pas perdre son temps. Faire des choses utiles, avec du sens et aller rechercher quelques valeurs blen enfouies au fond de nous. C'est comme ça que je vis mon confinement.

Portez-vous bien! Courage!!





Confiné ne veut pas dire rester inactif, c'est l'occasion de prendre du recul et d'aller à l'essentiel. Comme vous le voyez je suis bien entourée, certains profitent de ma présence à la maison ;-) Patience, nous sortirons de cette période difficile, prenez soin de vous!









Ingrid Otto

J'AI VRAIMENT KIFFÉ L'AVENTURE THE VOICE!

Lou B., porteur du syndrome de Morsier, une maladie orpheline qui le prive de la vue avec une forme d'autisme, n'est pas un inconnu du public belge. On a vu ce jeune belge de 22 ans à Cap 48 où il avait repris le « Formidable » de Stromae. Il a aussi composé une chanson pour les Diables Rouges. Nouvelle étape dans son parcours: il a su conquérir et faire vibrer le public et les coachs de The Voice jusqu'en demi-finale.

Comment es-tu arrivé à The Voice?

Mes concerts étaient annulés suite au covid. Je tournais en rond donc je me suis inscrit à The Voice qui me tentait depuis longtemps. J'avais envie de faire de la scène mais je n'ai pas fait The Voice pour gagner.

A quels défis as-tu dû faire face personnellement?

Je n'ai pas le trac, j'adore monter sur scène. Mais il y a une série de défis auxquels je n'étais pas habitué comme chanter sans être derrière mon piano.

Sur ma dernière prestation, il fallait danser sur du rapp, mais quand on est aveugle, une chorégraphie ne veut rien dire. Eh bien, je l'ai fait. Avec les oreillettes, on ne peut pas évaluer d'où vient le son. Donc dans les duels chantés, impossible de savoir où était mon partenaire ou les coachs. « Lou tu nous tournes le dos, fais un peu un demi-tour », me disait parfois Henri PFR ou mon père qui me guidait dans les oreillettes en pleine prestation. Je me concentre sur les apprentissages à l'autonomie parce que j'ai encore des progrès à faire. J'adore apprendre!

Quel a été ton meilleur moment?

Le duo avec Tissène et le quart de finale chanté avec Henri, Julien Clerc et les candidats Sonita et TK étaient mes meilleurs moments. Mon plaisir était surtout de pouvoir chanter avec d'autres et d'être accompagné par des musiciens. D'ailleurs, il arrive souvent quand on a des amis à la maison que j'improvise au piano. Je partage mon monde aux autres plutôt que de le garder pour moi. J'aime toutes les musiques, sur mon album j'ai même une chanson arabe.

La musique pourrait-elle devenir un métier?

J'aimerais en faire mon métier. Malgré mon jeune âge, j'ai déjà eu la chance de donner 150 concerts. C'est vital dans ma vie comme manger ou dormir. Après le déjeuner, si je n'ai pas un petit moment au piano, il me manque quelque chose dans ma journée. Je joue jusqu'à 3h par jour, que ce soit au piano, à la guitare ou à bricoler dans mon studio. Faire quelque chose de vital son métier, rien de tel.

Des conseils à donner pour ceux qui souhaitent franchir le pas de réaliser leur rêve?

Ne pas abandonner son rêve, y croire. Dans la création, il faut laisser tomber le qu'en-dira-t-on et oser. Mon moteur et celui de toute notre famille tient en cette phrase de Mark Twain: « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ». Never give up (ne jamais abandonner)!